

Arrêté du 24 février 2014 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2013 fixant le règlement et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	28/02/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1404696A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028658614

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 90-557 du 2 juillet[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 90-557 du 2 juillet 1990 modifiée relative au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ; Vu le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 modifié portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ; Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ; Vu l'arrêté du 8 novembre 2013 fixant le règlement et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1404696A du 28 février 2014, « Arrêté du 24 février 2014 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2013 fixant le règlement et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028658614> (consulté le 31 août 2026).